L'an mil huit cent soixante-neuf, le vingt-un Novembre à midi,
Nous adjoint municipal de la commune de Combiers canton de Lavalette
département de la Charente, nous étant rendu en la salle de la Mairie, pour présider
en l'absence de M. le Maire, la réunion du Conseil municipal pour la tenue de la
session ordinaire du mois de Novembre, lequel avait été régulièrement convoqué pour
le jour et l'heure sus indiqués. Etant arrivé à l'heure précitée en la dite salle de la
Mairie, lieu ordinaire des délibérations du Conseil municipal, il ne s'y est rendu que
M. Beinaix Pierre et Desaix Jean jeune, alors ce nombre étant insuffisant pour
délibérer, nous avons levé la séance. De quoi nous avons dressé procès-verbal
les jour, mois et an sus dits.

L'adjoint.

Neuge

s Délibérations. — Intercal. — Paris, Paul Dupont. (Cl.) 8-7.